

CODE DE DEONTOLOGIE - Mars 2014

Le bureau National de l'AFCAM s'était donné pour tâche de réaliser ce code de déontologie. Il a également obtenu l'aval de nos collègues britanniques.

Il s'agit d'un document de référence basé sur les valeurs fondamentales et les principes de bonne conduite qui guident l'activité arbitrale

Nous avons voulu en faire un socle commun pour les Arbitres et Juges de toutes les disciplines.

Notre code est inspiré de plusieurs textes existants et de la Charte d'éthique et de déontologie du sport français.

Nous souhaitons par ce texte inciter les fédérations à avoir un code de déontologie propre à chaque sport, en complétant ce code commun, et en précisant les diverses modalités techniques ainsi que les obligations qui s'attachent à la fonction.

Déontologie des Arbitres en 10 points

Les engagements de l'Arbitre:

- relatifs à sa mission et sa préparation
- par rapport aux autres acteurs de la compétition
- Les valeurs éthiques

Voici donc le texte :

L'Arbitre s'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés) ;
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels) ;
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux) ;
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer d'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de substances prohibées, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs);
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue) ;
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play.